

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 364 portant sursis à l'application de l'arrêté du 29 décembre 1906.

n° 364

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
29 décembre 1906

Numéro JO
n° 122 du 01/01/1907

Date du numéro
1 janvier 1907

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 2 novembre 1906 frappant les tissus de coton d'une valeur de 4 0/0 ad valorem à leur entrée dans la Colonie

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 29 décembre 1906 ;

TEXTE INTÉGRAL

Art 1er

Il sera sursis jusqu'à nouvel ordre à l'application des dispositions de l'arrêté du 2 novembre 1906 frappant les tissus de coton d'un droit de 4 0/0 ad valorem à leur entrée dans la Colonie. Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

P. PASCAL.